

ACL - TARIFS MURIANETTE - ANNEE 2024

Appliqués aux familles résidant à Murianette. Ces tarifs tiennent compte de l'aide communale.

CENTRES DE LOISIRS

QUOTIENT FAMILIAL	CENTRES DE LOISIRS A LA JOURNEE (repas compris)		CENTRES DE LOISIRS A LA DEMI-JOURNEE		
	Tarifs Murianette	Tarifs de base	Tarifs Murianette	Tarifs de base	Repas
- 300	14,40 €	19,40 €	6,70 €	9,70 €	4,10 €
301 - 450	16,80 €	21,80 €	7,90 €	10,90 €	4,50 €
451 - 800	18,70 €	23,70 €	8,85 €	11,85 €	4,90 €
801 - 1000	19,70 €	24,70 €	9,35 €	12,35 €	5,20 €
1001 - 1220	20,70 €	24,70 €	10,35 €	12,35 €	5,20 €
1221 - 1450	21,80 €	25,80 €	10,90 €	12,90 €	5,50 €
1451 - 1800	23,70 €	26,70 €	12,35 €	13,35 €	5,70 €
+ 1800	24,60 €	27,60 €	12,80 €	13,80 €	5,90 €

SUPPLEMENT ACTIVITES SPECIALISEES PRATIQUEES DANS LE CADRE DES CENTRES DE LOISIRS

Les Petites Maisons Club mercredis : ajouter 2 € par séance.

Club Vac. : 3-5 ans ou 6-12 ans : ajouter 8 €

Le Clos d'Espies : Stage vacances : Gym., Poney et Tir à l'arc : ajouter 8 € pour la semaine. Tous les autres stages sont gratuits, mais nécessitent une réservation.

VILLA ARTHAUD et CLEM'ENFANTS

Activités spécialisées proposées le mercredi après midi dans le cadre du centre de loisirs

Quotient familial	Equitation / Escalade	Tennis / Cirque	Judo / Skate / Vélos / Danse- Percus. / Créafolies
- 450	239,80 €	205,70 €	169,40 €
451 - 1220	277,20 €	238,70 €	201,30 €
1221 - 1800	312,40 €	269,50 €	231,00 €
+ 1800	348,70 €	301,40 €	261,80 €

Tarifs forfaitaires pour les 11 séances du 4^{ème} trimestre 2024.

Le règlement des activités spécialisées est trimestriel et ne donnera lieu à aucun remboursement partiel en cours de trimestre.

Activités spécialisées proposées aux vacances d'Automne dans le cadre du centre de loisirs
les après midis

Quotient familial	Equitation : 5 séances (du 21 au 25/10)
- 450	109,00 €
450 - 1220	126,00 €
1221 - 1800	142,00 €
+ 1800	158,50 €

Tarifs forfaitaires à la semaine, sans remboursement possible en cas de défection.

Adhésion à l'Association : 10 € (adhésion annuelle et familiale, valable du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025).

A NOTER : les règlements par chèques vacances et par CESU Papiers sont acceptés mais possibles, uniquement au siège de l'Association.